

Cléry-Saint-André



Plan Local d'Urbanisme

ZONAGE
PLANCHE SUD 1/5000

PIECE N°05

Dossier arrêté en date du : 14 mai 2018

Le Maire

Dossier approuvé en date du : 17 décembre 2018

Le Maire

Légende :

-  UP : zone urbaine mixte correspondant au bâti ancien
-  U : zone urbaine mixte d'extension
-  Uc : zone urbaine pour l'activité économique
-  Ul : zone de loisirs
-  Ulh : zone de loisirs réservé aux constructions
-  Uj : zone urbaine de jardins
-  AU : zone à urbaniser
-  AUc : zone à urbaniser pour l'activité économique
-  A : zone agricole
-  Ap : zone agricole paysagère
-  N : zone naturelle
-  Np : zone naturelle paysagère

★ Elément de paysage à protéger article L.151-19 du code de l'urbanisme

 Orientation d'Aménagement et de Programmation

 PPRI du Val d'Ardoux

 Emplacement réservé

 Espace Boisé Classé